

**SYNDICAT DES EAUX DU POHER**  
**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**  
**MARCHE DE TRAVAUX**

Procédure adaptée (articles L.2123-1, R.2123-1 et suivants du Code de la commande publique)

**1. Identification de la collectivité territoriale concédante**

SYNDICAT DES EAUX DU POHER  
Mairie de LANDELEAU  
29530 LANDELEAU  
Tel : 02.98.93.82.16  
Fax : 02.98.93.83.92  
E.mail : [commune-de-landeleau@wanadoo.fr](mailto:commune-de-landeleau@wanadoo.fr)

**2. Procédure de passation**

Le marché est passé selon la procédure adaptée selon le Code de la Commande Publique. La procédure est une procédure ouverte où toutes les entreprises peuvent remettre une offre.

**3. Objet de la consultation**

Réalisation de travaux de renouvellement du réseau d'eau potable.  
Classifications CPV : 45232150-8 Travaux relatifs aux conduites d'alimentation en eau

**4. Décomposition en lots**

Non.

Lot unique : 1 tranche ferme (TF) : renouvellement du réseau d'eau potable (Secteurs du Fell et de Keroues à Spézet et de Loch Ar Merdy à St-Hernin), 1 tranche conditionnelle (TC) : création d'un réseau d'eau potable neuf (Lotissement des Frênes à Cléden-Poher).

**5. Variantes**

Les candidats sont autorisés à proposer des variantes dans leur offre dans la mesure où ils auront répondu de façon complète et précise à l'offre de base définie dans le dossier de consultation.

**6. Lieu d'exécution**

Communes de Spézet, Saint-Hernin et Cléden-Poher.

**7. Modalités de présentation des candidatures et des offres**

Les candidatures et les offres devront être rédigées en français sur papier libre.

L'unitaire monétaire utilisée devra être l'EURO.

Les modalités de présentation et le contenu des candidatures et des offres figurent dans le dossier de consultation, téléchargeable sur la plateforme : <https://www.megalis.bretagne.bzh>.

## **8. Critères de choix**

Seules les offres des candidats dont les capacités financières, techniques et professionnelles seront jugées suffisantes seront analysées. Les offres seront analysées et classées au regard des critères prix (40 %) et valeur technique (60 %). Le prix est analysé au regard du prix proposé dans le DQE, la valeur technique au regard de 4 sous-critères énumérés dans le règlement de la consultation.

## **9. Date limite de réception des candidatures et des offres**

Jeudi 18 novembre 2021 à 16h00.

## **10. Renseignements complémentaires**

Les demandes d'informations complémentaires doivent être adressées, au plus tard 7 jours calendaires avant la date fixée pour la remise des offres.

Les demandes devront être uniquement adressées via la plateforme :  
<https://www.megalis.bretagne.bzh>.

Aucune information ne sera donnée oralement et aucune réponse écrite ne sera apportée à une question posée oralement.

Il est vivement conseillé aux candidats de fournir des coordonnées complètes et fiables lors de la demande de participation sur la plateforme de dématérialisation, car la collectivité utilisera cette plateforme pour transmettre toutes précisions ou remarques utiles à l'attention de l'ensemble des candidats. La collectivité ne saurait être tenue pour responsable d'un défaut d'information d'un candidat qui n'aurait pas été valablement inscrit sur la plateforme (avec notamment une adresse mail de contact consultée fréquemment).

## **11. Procédures de recours**

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Rennes  
3, Contour de la Motte  
CS 44416  
BP 61616  
35 044 Rennes Cedex

## **17. Date d'envoi à la publication**

20/10/2021